



Demande de garde comment dois je me prendre

Par **Lolo91974**, le **05/01/2016** à **20:21**

Bonjour

Voilà je suis séparée depuis bientôt deux ans nous habitons ensemble et nous avons un enfant . Avant notre séparation et après il y a eu harcèlement moral il taper dans les murs jusqu'au où il m'a touché mais je n'est pas été blessé sous le choc et devant les yeux de notre enfant je suis allée faire une main courante n'ayant pas de famille en France l'assistante sociale de la police Mavai conseillé de partir sans rien dire car j'avais peur de rentrer chez moi j'ai donc fait une main courante pour dire que j'ai quitté le domicile conjugal pour tel et tel raison et je suis parti à 1300 km chez ma famille je l'ai prévenue que quand j'étais à l'aéroport

Bref nos relations à distance n'étaient pas terribles j'ai voulu faire une demande de garde mais j'ai pris pitié car il n'avait pas les moyens de me donner une pension je n'ai donc rien fait je suis revenue en France avec mon enfant une première fois croyant qu'il allait changer et pour enlever mon nom sur le bail il ne s'occupe pas toujours de son fils ne m'aidait pas financièrement je suis restée trois mois on est ensuite reparti puis j'ai trouvé du boulot à Paris on avait toujours contact parce que quoiqu'il en soit on a un enfant ensemble mon enfant et moi on est donc revenu il m'a promis qu'il allait nous aider etc j'ai trouvé une nounou un appartement jusqu'à maintenant il ne me donne pas un sous je me suis disputé plusieurs fois avec lui pour qu'il s'occupe de son fils à chaque dispute il me menace de me frapper moralement je suis épuisée j'ai dû quitter mon travail car il ne m'aider pas à payer la nounou bref rien à changer ma famille veut que je revienne et moi aussi j'ai envie de repartir car j'en peux vraiment plus j'ai peur de lui il est papa quand il veut il fume il me menace etc et je vois que j'ai fait les mauvais choix

Ma question est puis je partir avec mon enfant qui porte son nom? J'aimerais entamer une démarche de garde exclusive mais on m'a dit qu'il fallait que je la fasse depuis mon île si j'ai

envi d'y retourner car si je commence à faire une démarche ici et que je pars le juge ne sera pas content . Je ne sais pas quoi faire je veux juste me protéger moi et mon enfant je pensais faire bien en faisant en sorte que mon enfant vois quand même son pere mais j'ai pris les mauvaises décision ..

Par **cocotte1003**, le **06/01/2016** à **08:05**

Bonjour, vous pouvez partir si vous n'êtes pas mariée comme vous voulez mais votre enfant a un père qui a les mêmes droits que vous. Soit vous trouvez un accord écrit avec le père que vous présentez au juge, soit vous saisissez le juge qui lui prendra une décision en fonction des demandes de chacun des parents. Il vaudrait nettement mieux avoir trouvera un travail et u domicile là vous voulez aller. Le juge risque de vous attribuer les frais de transport de l'enfant lors de ses visites chez son père, cordialement